

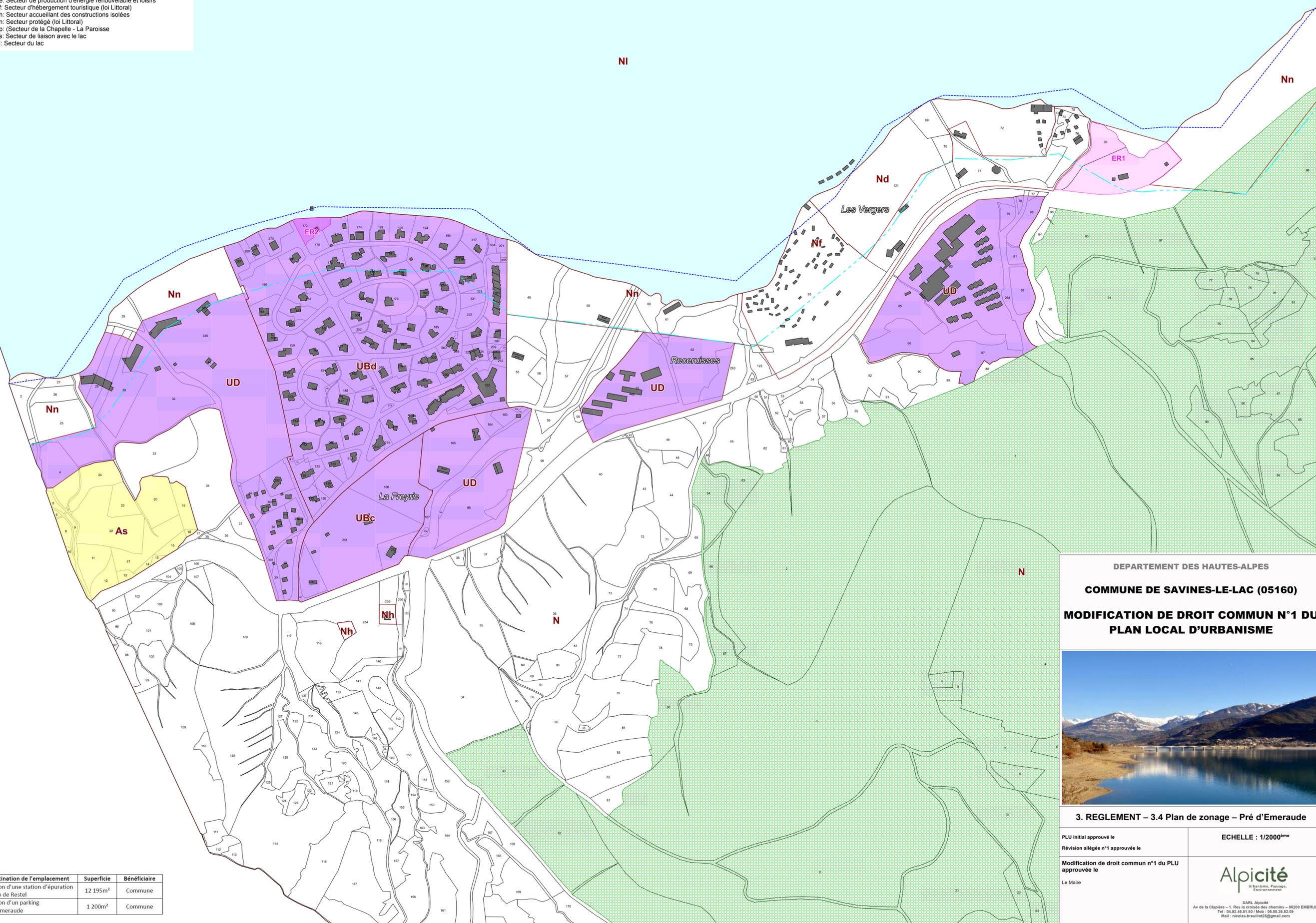


UAA: quartier du Forest à préserver
 UA: Bâti mixte relativement dense
 UAc: Bâti moins dense
 UB: Zone de bâti récent à vocation principale d'habitation
 UBA: Secteur densément bâti
 UBae: Secteur réservé aux bâtiments publics
 UBb: Secteur moins densément bâti
 UBc: Secteur mixte habitat / économique
 UBd: Lotissement du Pré d'Emeraude
 UBe: Secteur peu densément bâti
 UC: Zone à vocation économique
 UD: Zone à vocation collective: touristique, culturelle, éducative, sportive ou de loisirs
 1AU: Zone d'urbanisation future à vocation d'habitation
 1AUA: Habitat pavillonnaire soumis à l'article L111-6 du code de l'urbanisme
 1AUB: Habitat collectif soumis à l'article L111-6 du code de l'urbanisme
 1AUC: Zone d'assainissement individuel
 1AUD: Secteur à vocation artisanale, industrielle, bureaux, commerces, entrepôts
 2AU: AU stricte: urbanisation soumise à modification ou révision du PLU
 A: Zone de domaine agricole
 As: Zone agricole stricte
 As1: zone agricole inconstructible
 N: Zone naturelle
 Nd: Secteur d'hébergement touristique léger (loi Littoral)
 Ne: Secteur de production d'énergie renouvelable et loisirs
 Nf: Secteur d'hébergement touristique (loi Littoral)
 Nh: Secteur accueillant des constructions isolées
 Nn: Secteur protégé (loi Littoral)
 Np: (Secteur de la Chapelle - La Paroisse)
 Ns: Secteur de liaison avec le lac
 Ni: Secteur du lac

ZONAGE PLU
 ZONES urbaines
 ZONES à urbaniser
 ZONES agricoles
 ZONES naturelles
 Zone naturelle - lac

PRESCRIPTIONS SPECIALES
 Zone non aedificandi
 Emplacements réservés
 Espace boisé classé

AUTRES
 Côte NGF 780m
 Bande de 100m à compter de la côte NGF
 Bande inconstructible le long de la RN94 - article L111-6 du CU
 EA: bâtiment d'exploitation agricole
 Bâti
 Parcelles cadastrales



DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
 COMMUNE DE SAVINES-LE-LAC (05160)
MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME



3. REGLEMENT – 3.4 Plan de zonage – Pré d'Emeraude

PLU initial approuvé le
 Révision allégée n°1 approuvée le

Modification de droit commun n°1 du PLU approuvée le
 Le Maire

ECHELLE : 1/2000^{ème}



SARL Alpicité
 Urbanisme, Paysage, Environnement
 Av de la Chapitre - 1, Res la croisée des chemins - 05200 EMBRUN
 Tél : 04.50.46.51.00 / Mob : 06.26.26.52.09
 Mail : nicolas.breuillet2@gmail.com

Nom	Destination de l'emplacement	Superficie	Bénéficiaire
ER n°1	Création d'une station d'épuration Champ de Restel	12 195m ²	Commune
ER n°2	Création d'un parking Pré d'Emeraude	1 200m ²	Commune